

A / RECETTES

▶ La cotisation reste fixée à 4.20 €/m².

▶ Cotisations :

- Remise à niveau du nombre de m², pris en recettes budgétées avec :

• La correction d'une erreur résiduelle et persistante de 1000 m² après intégration des nouveaux quartiers UTN.

• La prise en compte des extensions réalisées sur certains chalets.

Ainsi, le nombre de m², pris en recettes budgétées, (hormis parkings) est désormais de 259 382 contre 260 124 sur les exercices précédents.

▶ La prise en compte des redevances exceptionnelles dues au titre des extensions réalisées sur les constructions existantes (vote de l'AGE ALDA du 26 décembre 2013).

▶ Suppression de la recette « Portail internet ».

Ce service qui n'a pas été activé au cours de l'exercice courant ne le sera pas non plus à l'occasion du prochain exercice. Cette décision prise début 2016 a été consolidée par les résultats de l'audit réseau accompli au cours de l'hiver.

B / DEPENSES

1 - BUDGET DE FONCTIONNEMENT

▶ Création d'une ligne cinquantième anniversaire dédiée à la célébration de cet évènement avec :

- L'édition d'un livre souvenir permettant de retranscrire le rôle et l'importance des propriétaires dans l'histoire et le développement de la station.

- Le subventionnement d'une soirée pour l'été 2017.

Le budget alloué est de 20 000 €.

▶ Bulletin ALDA :

Ce poste augmente de 1 000 à 2 320 € pour permettre la diffusion d'une version anglophone du bulletin hivernal « L'Avoriazien ».

▶ Frais de personnel :

- Des effectifs identiques tous services confondus sur la base d'une inflation glissante à 0%.

- Reclassement d'une partie des frais de logement en charges de personnel avec la suppression d'un appartement de fonction et l'octroi d'une prime de logement.

▶ Réseau internet :

- Le renouvellement de la présence sur site pour la période d'ouverture station.
- Un changement partiel d'opérateur nécessaire pour assurer la sécurité du réseau et obtenir du débit supplémentaire à moindre coût.

▶ Amortissement luges :

A noter la baisse significative de ce poste qui passe de 58 622 € à 12 430 €. Il s'agit du dernier exercice sur lequel vient s'imputer l'amortissement du parc de luges à bagages.

2 - BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le poste amortissements tient compte de la quote-part des investissements envisagés pour cet exercice avec :

- L'acquisition de matériel de tête de réseau pour 71 444 € (les conclusions de l'audit réseau exécuté au cours de l'hiver 2016 vous seront présentées lors de la séance).
- Le renouvellement d'un skidoo pour 15 000 €.
- Le remplacement d'une tondeuse autoportée pour 18 000 €.